

**Département de la Drôme
Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 août à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20240822-DEL_08_22082024-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal		X		Éric BOLLARD	Date de convocation : 14/08/2024
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : T SERRE
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc	X				
LATIL Étienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	10	1			

Objet : Conventions Ardèche Drôme Numérique pour déploiement de la fibre optique -propriété de la commune- école

Le Maire présente la Proposition de conventionnement pour déployer le réseau public de fibre optique ADN sur des propriétés de la commune.

En Ardèche et en Drôme, les collectivités se mobilisent pour l'aménagement numérique de leur territoire ; Au moment où les opérateurs privés déploient leur réseau de fibre à la maison dans les grandes villes, l'intervention publique est nécessaire pour assurer l'égalité d'accès au très haut débit, sur l'ensemble du territoire. C'est la mission d'ADN (Ardèche Drôme Numérique) qui construit un vaste réseau de fibre optique.

Pour réaliser ce projet de service public, porté et financé par les collectivités, ADN est autorisé à intervenir sur les propriétés privées ; Les études préalables au déploiement ont permis de définir que le réseau fibre optique passera en partie sur les propriétés de notre commune.

ADN a donc besoin de notre autorisation pour réaliser les travaux d'installation. Une convention est proposée.

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20240822-DEL_08_22082024-DE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal

- **APPROUVE** la convention pour le déploiement d'un câble de fibre optique à l'extérieur de murs ou en façade de l'école (cadastré D 0863 6 place Louis Latil)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique 26300 Alixan

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Le Maire
Olivier SALIN



Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0